

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Villefranche-de-Rouergue
ROUSSENNAC - Commune

Séance du vendredi 05 juin 2026

Délibération N° DE_20260605_005

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 28/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle de réunion Mairie), sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS.

Présents : Marie-Laure CAMBOULAS, Jean-Claude FROMENT, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Joël FROMENT, Carine MARTIN, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Amélie LALLOZ, Aude-Marie MAUGER LEFEBVRE, Perrine PICAROUGNE

Représentés : Thibault CAMMAN représenté par Sébastien CAYSSIALS, Thomas LAMOTTE représenté par Marie-Laure CAMBOULAS, Cédric MARTINS représenté par Patrick MARTY

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marie-Laure CAMBOULAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles B 549 et B 228 appartenant à M Couffin Didier

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'opportunité d'acquérir les parcelles B 228 d'une surface de 1985 m², et B 549 de 3005 m² appartenant à M Couffin Didier. Celles-ci situées à proximité du centre du village constitueraient des réserves foncières afin de réaliser dans le futur des échanges pour devenir propriétaire des parcelles longeant la RD 994 route de Montbazens ou encore développer les zones constructibles du village via le chemin de la Vayssière. La commune étant déjà propriétaire des parcelles jouxtant la parcelle B 549. Celles-ci sont actuellement en friche.

Vu l'intérêt de ces parcelles, afin de réaliser des projets d'aménagement à l'entrée du village dans le futur.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité

Décide :
Date de transmission de l'acte: 08/06/2026
Date de réception de l'AR: 08/06/2026

012-211202064-DE_20260605_005-DE
A G E D I

DE_20260605_005

- d'acquérir les parcelles B 228 et B 549 appartenant à M Couffin Didier au prix total de 2000€ (soit 1000€ pour la B228 et 1000€ la B 549) plus les frais afférents à cette affaire (notaire).
- de donner pouvoir à M Le Maire pour signer les documents et actes correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Sébastien CAYSSIALS
Président de séance

Marie-Laure CAMBOULAS
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de reception de l'AR: 08/06/2026

012-211202064-DE_20260605_005-DE
A G E D I

DE_20260605_005